

Lyon

Une qualité de vie urbaine

L'aire urbaine de Lyon rassemble plus de 2,2 millions de personnes (soit 29 % de la population régionale), ce qui en fait la plus peuplée de France après celle de Paris. Au centre de ce vaste espace urbain, la commune de Lyon abrite près de 500 000 habitants. Le territoire s'étend au-delà du département du Rhône, de la plaine de l'Ain jusqu'au Nord Isère. Il est caractérisé par une grande diversité des territoires, de l'urbain dense aux communes rurales en passant par le périurbain.

Un territoire jeune et favorisé, mais avec une part importante de la population marquée par la précarité

Dynamique démographiquement, la population de l'aire urbaine se caractérise par une forte présence de jeunes. La population est composée de près d'un quart de 18 ans ou moins (24,8 %), contre 23,7 % pour les grandes aires urbaines de la région. Ils sont encore plus présents dans les zones périurbaines où se concentrent les jeunes familles.

Le territoire concentre de nombreuses fonctions métropolitaines et d'activités fortement créatrices de valeur ajoutée. Ainsi, les cadres et les professions intermédiaires représentent 28 % de la population âgée de 15 ans ou plus. Au sein de l'aire urbaine, le niveau de vie médian s'élève à 21 000 euros, contre 20 700 euros en moyenne dans les grandes aires urbaines.

Cette situation favorable masque pourtant de grandes disparités au sein du territoire. On trouve aussi bien des populations très aisées que des populations en grande précarité. Il y a, en proportion, plus de ménages en difficulté dans l'aire de Lyon que dans celles de Grenoble et Clermont-Ferrand. Le taux de pauvreté de l'aire urbaine atteint ainsi 12 %, et plus d'un jeune de 18 à 24 ans sur six n'est ni étudiant ni en emploi. Par ailleurs, 19 % des résidences principales du pôle sont des locations de logements HLM, contre 11 % en périphérie. La précarité reste concentrée dans la première couronne à l'est et au sud de Lyon. Ainsi, les communes de Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Saint-Fons présentent une précarité très importante qui touche l'ensemble de leurs territoires à différents degrés.

À l'inverse, les plus hauts revenus se concentrent dans la ville de Lyon, et dans des communes de l'ouest et du nord, dans une ceinture comprise entre 5 et 15 km du centre.

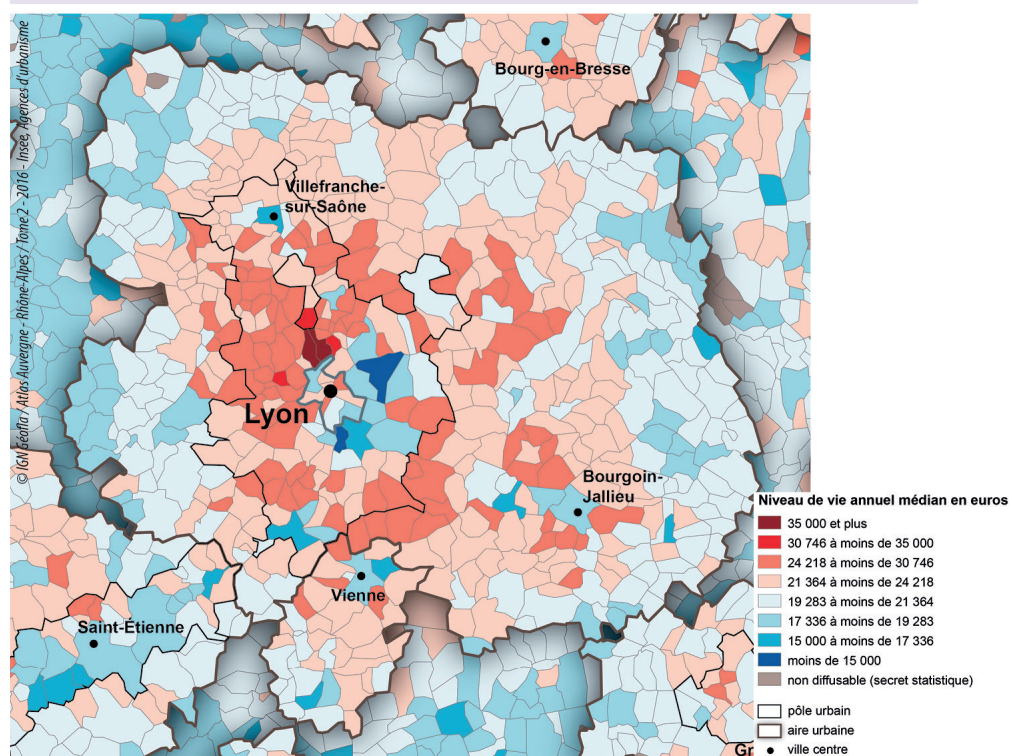
Une qualité de vie urbaine

L'aire urbaine lyonnaise est globalement plus artificialisée que la moyenne régionale (15 % du territoire en 2012, contre 10 % pour les grandes

	Aire urbaine de Lyon		
	Ensemble de l'aire urbaine	dont pôle urbain	dont couronne périurbaine
Environnement			
Part des territoires artificialisés en 2012 (en %)	14,6	40,3	8,4
Évolution de la part des territoires artificialisés entre 2006 et 2012 (en points)	0,4	0,7	0,4
Population			
Part de la population âgée de 18 ans ou moins (en %)	24,8	23,9	27,1
Part de la population âgée de 65 ans ou plus (en %)	15,0	15,3	14,0
Activité			
Part des cadres et des professions intermédiaires dans la population de 15 ans ou plus (en %)	28,3	29,5	25,2
Part des diplômés de l'enseignement supérieur dans la population non scolarisée de 25 à 34 ans (en %)	50,3	53,9	39,5
Taux d'emploi des 20-64 ans (en %)	71,4	69,8	75,4
Part des contrats CDD et intérim dans l'emploi salarié (en %)	11,1	11,8	9,8
Part des jeunes de 18 à 24 ans non insérés (ni étudiants, ni en emploi) (en %)	17,5	16,7	20,6
Conditions de vie			
Revenu disponible par unité de consommation (ou niveau de vie) médian annuel (en euros)	21 029	21 018	21 050
Taux de pauvreté (en %)	12,3	13,7	9,0
Part des maisons dans les résidences principales (en %)	38,2	25,0	75,9
Part des propriétaires dans les résidences principales (en %)	52,3	46,6	68,6
Part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles (en %)	14,2	15,7	11,0
Part des locataires d'un logement HLM dans les résidences principales (en %)	16,9	18,9	11,1

Sources : Insee, Recensement de la population 2012 ; Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover 2006 et 2012 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012

Niveau de vie médian dans les communes



Sources : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012

aires urbaines de la région) et le phénomène progresse régulièrement (+ 0,4 point entre 2006 et 2012). L'artificialisation est cantonnée autour de la ville-centre, marquée par une densité de population très élevée.

Dans cette aire urbaine marquée par un étalement et une densification marqués, la maîtrise de l'espace est donc un enjeu primordial. Ainsi, le centre de l'aire se caractérise par un accès rapide aux commerces et services. Mais les milieux périurbains en périphérie de l'aire urbaine offrent également un bon accès aux équipements, tout en étant plus éloignés des emplois du centre. Et la densité centrale permet la préservation d'espaces ouverts à dominante naturelle en périphérie. Cet équilibre environnemental et social, fragile, est à surveiller.

Identifier, en ville, les espaces carencés en végétalisation

Participant de la qualité de vie en milieu urbain, la « nature en ville » est un enjeu important pour les métropoles. Elle ne désigne pas uniquement les parcs urbains. Les espaces de nature peuvent désigner une pelouse engazonnée, un alignement d'arbres, un parc ou encore une toiture végétalisée.

Les espaces végétalisés concernent les espaces publics, mais également privés. Si l'offre publique présente, principalement, des intérêts d'ordre sociétal, son complément privé présente, quant à lui, une valeur d'usage pour les propriétaires, un intérêt paysager et environnemental en permettant de lutter contre les îlots de chaleur à l'échelle du bâtiment ou du quartier.

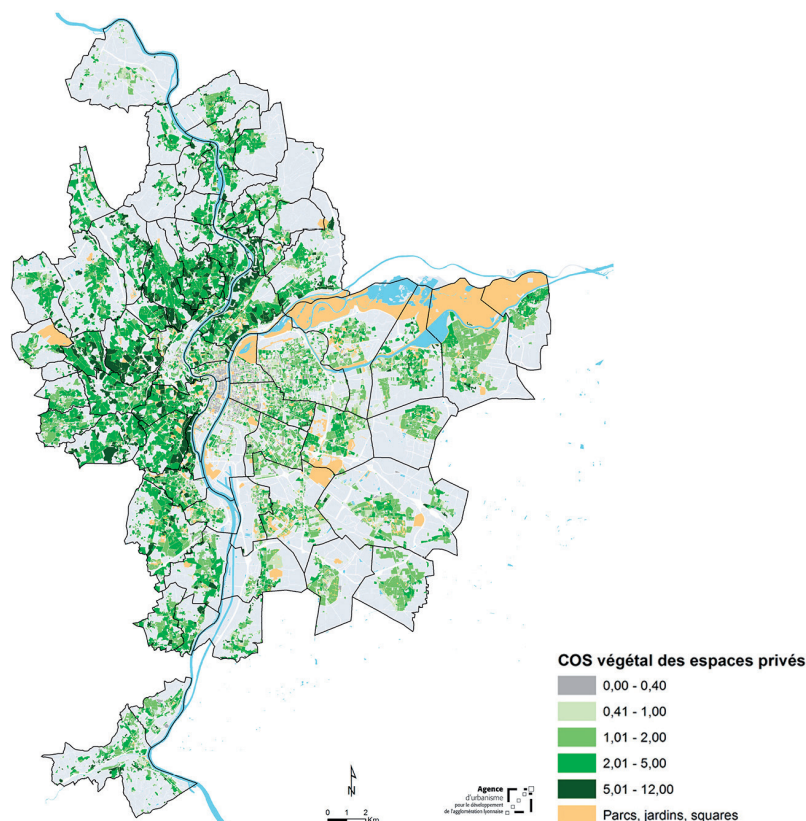
Il est nécessaire de pouvoir évaluer le niveau de végétalisation pour localiser les espaces en déficit. Dans l'étude de l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, la mesure des espaces végétalisés est ainsi appréhendée via un outil nommé « coefficient d'occupation du sol végétal », COS. Ce COS végétal prend en compte l'emprise végétale et sa hauteur.

Une offre de nature en ville publique et privée

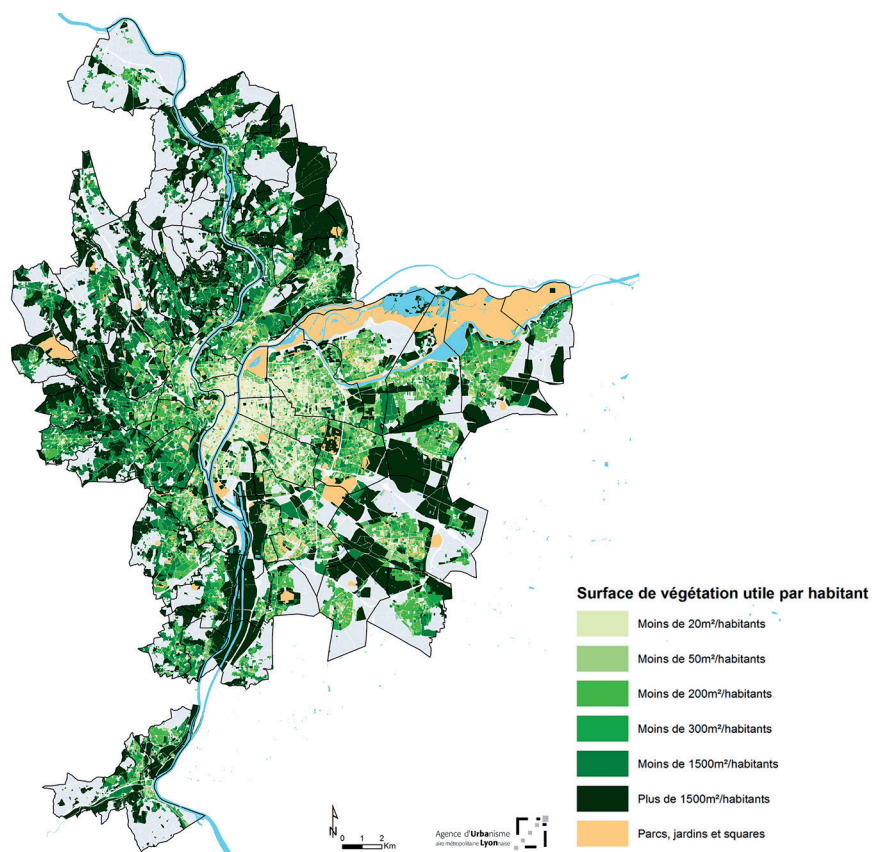
Ainsi, l'ouest et le nord de la Métropole de Lyon sont composés de nombreux espaces végétalisés privés et offrent des COS privés importants. A l'inverse, le centre et l'est de la ville de Lyon se caractérisent par des espaces végétalisés privés résiduels et avec des COS privés plus faibles. La faible offre en espaces végétalisés publics de certains quartiers des 3^e et 8^e arrondissements peut être compensée par la prise en compte des espaces privés.

La surface végétalisée est également mise en relation avec la population résidente. Cette méthode identifie les espaces végétalisés sur lesquels la « pression de la population » est trop forte. Ainsi, la surface végétalisée par habitant est plus faible dans le centre de la ville : la pression habitante et la demande en espaces végétalisés y sont importantes. ■

Le COS végétal dans les espaces privés dans la Métropole de Lyon



Offre d'espaces végétalisés par habitant dans la Métropole de Lyon



Source : Démarche d'observation du développement urbain de la Ville de Lyon, Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise 2014

territoires artificialisés est un peu moindre que pour l'ensemble des aires urbaines de la région.

A l'instar des autres aires urbaines, les modes d'habitat en périurbain et urbain diffèrent. Les ménages habitent essentiellement dans une maison, à 80 % dans la couronne pour moins de 30 % dans le pôle urbain. De même, ils sont davantage propriétaires dans la couronne (près de trois ménages sur quatre) que dans le pôle urbain (un ménage sur deux).

Les enjeux en termes d'habitat pour l'aire urbaine stéphanoise sont différents de ceux des autres aires urbaines de la région. Les situations de sur-occupation des logements sont nettement moins fréquentes, y compris dans les pôles urbains. En revanche, pour faire face au desserrement résidentiel, il est nécessaire d'améliorer et requalifier le parc de logements en milieu urbain.

Une proximité de la nature concourant à la qualité résidentielle

Enchâssée entre le massif du Pilat, les monts du lyonnais et les monts du Forez, la région stéphanoise bénéficie d'une proximité avec les espaces naturels. Quel que soit le lieu résidentiel, la nature est à deux pas : ville-centre, secteur urbain, et bien sûr, le périurbain, permettant de bénéficier de paysages, d'espaces de détente et de loisirs et contribuant à la qualité de vie.

La proximité rural/urbain favorise également le développement des circuits courts. La production agricole (maraîchage de la Plaine du Forez, vergers des coteaux du Gier et du Pilat, productions animales...) est en partie vendue sur des marchés de producteurs, des points de vente collectifs, des systèmes d'AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne).

Ces liens entre la nature et l'urbain sont à renforcer par une plus forte présence de la nature dans la ville. Cette présence accrue répond autant à un besoin des habitants qu'à un renforcement de la qualité du cadre de vie et de l'attractivité des villes.

Le renouvellement urbain pour reconquérir les villes

Le passé industriel de la région stéphanoise marque durablement le paysage urbain. L'espace conserve l'empreinte des besoins fonctionnels d'alors sous forme de grandes emprises foncières économiques et d'une trame urbaine resserrée dans les espaces centraux.

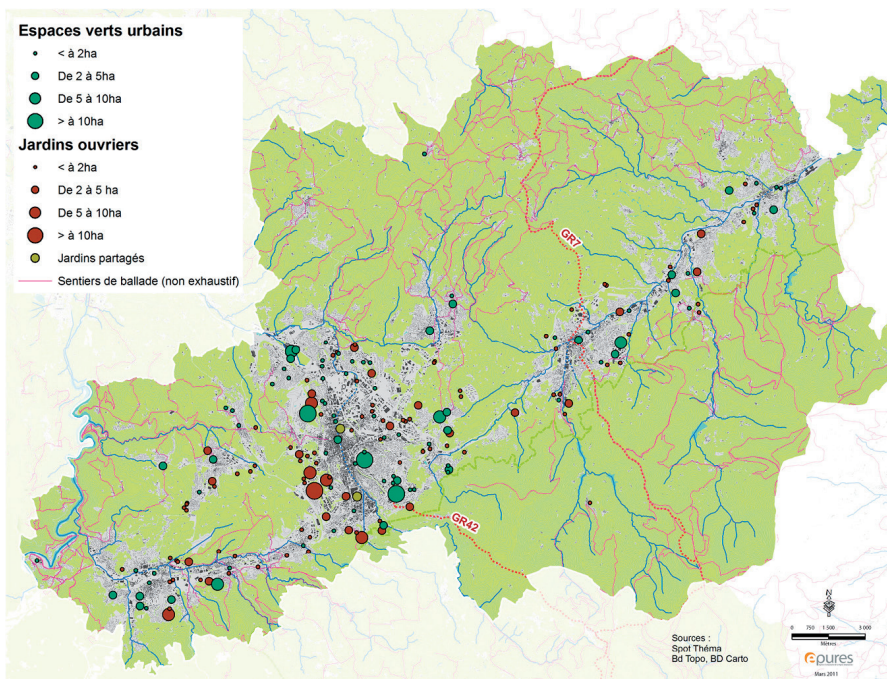
La reconquête des friches et l'aération de la trame constituent ainsi d'autant d'opportunités de régénération et de requalification d'espaces souvent très intégrés à la ville.

À titre d'exemple, le projet de Novaciéries à Saint-Chamond, sous maîtrise d'ouvrage de la communauté urbaine, a pour ambition de valoriser un patrimoine industriel et vise à bâtir « un éco-site industriel ». Ce projet de

45 hectares situé en plein cœur de la ville de Saint-Chamond (35 000 habitants) consiste à créer un quartier mixte où se mêleront activités économiques (500 emplois nouveaux sur le site en 2016), commerces, services, formation post bac, loisirs et habitat.

Au sein d'un parc urbain de 5 hectares ouvert sur la ville ont été façonnés des espaces publics et des cheminements pour piétons, vélos, rollers. ■

L'accès à la nature sur le territoire de Saint-Étienne Métropole



Parc urbain de Novaciéries – Saint-Chamond



Grenoble

Services urbains et espaces naturels de qualité

Avec ses 680 000 habitants, l'aire urbaine grenobloise a un profil plutôt jeune. Réputée pour son enseignement supérieur et ses entreprises de haute technologie, elle attire de nombreux étudiants et de jeunes actifs diplômés. La population âgée est légèrement moins présente que dans l'ensemble de la région : 16,2 % de la population de l'aire urbaine est âgée de 65 ans et plus, contre 16,7 % dans les grandes aires urbaines d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Un territoire plutôt favorisé

Les ménages grenoblois sont, en moyenne, plutôt aisés comparativement à l'ensemble de la région et aux autres grandes aires urbaines (hormis le Genevois français). En 2012, le niveau de vie médian dans l'aire urbaine grenobloise s'élève à 21 500 euros contre 20 700 euros dans les grandes aires urbaines. En effet, le territoire grenoblois se caractérise par une forte présence de cadres et de professions intermédiaires et par une population plus diplômée qu'en moyenne. Les situations de pauvreté sont également moins fréquentes que dans les autres grandes aires urbaines de la région : 10,7 % pour Grenoble contre 11,3 % pour Clermont-Ferrand, 11,5 % pour Annemasse-Genève, 12,3 % pour Lyon et 14,5 % pour Saint-Étienne.

De fortes disparités socio-spatiales

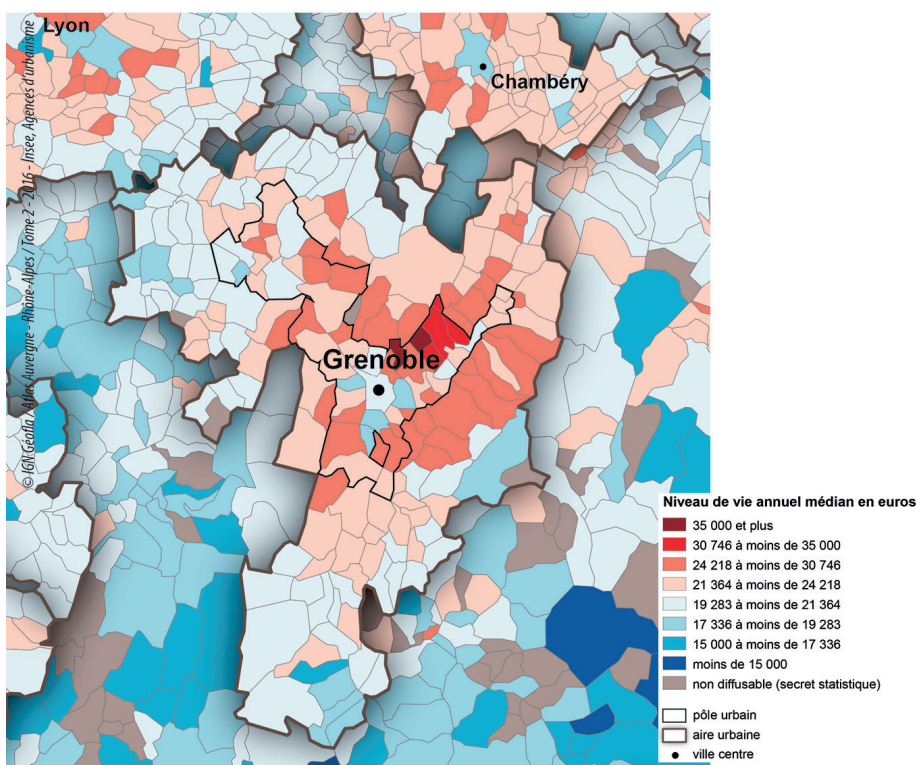
Cette situation moyenne dissimule de fortes disparités à l'intérieur du territoire qui n'est pas homogène socialement. Le pôle urbain dense, au cœur de la métropole grenobloise et à Voiron, regroupe les trois quarts des habitants de l'aire urbaine. Il accueille une population aux profils sociodémographiques variés. Le niveau de vie des 10 % les plus riches (38 950 euros par an) est 3,5 fois plus important que celui des 10 % les moins favorisés (11 100 euros par an), écart similaire à la moyenne régionale. La pauvreté y est plus fréquente que dans la couronne périurbaine et très concentrée géographiquement. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans lesquels résident 9 % des habitants de la métropole, cumulent les difficultés socio-économiques (chômage, faible niveau de qualification des actifs, bas revenus...). Au sein du pôle, l'offre de logements est diversifiée (52 % de propriétaires occupants, 32 % de locatif privé et 16 % de locatif HLM). La géographie des revenus est très liée à l'offre de logements et la ségrégation s'opère à l'échelle des quartiers. En revanche, les habitants du pôle urbain profitent d'une bonne accessibilité aux services et équipements. Ils bénéficient d'une offre en transports en commun bien développée (80 km de transports en site propre, 5 lignes de tramway et 6 lignes de bus chrono).

Les banlieues résidentielles aisées se situent sur les coteaux ensoleillés proches du cœur de

	Aire urbaine de Grenoble		
	Ensemble de l'aire urbaine	dont pôle urbain	dont couronne périurbaine
Environnement			
Part des territoires artificialisés en 2012 (en %)	9,3	29,1	4,5
Évolution de la part des territoires artificialisés entre 2006 et 2012 (en point)	0,2	0,7	0,1
Population			
Part de la population âgée de 18 ans ou moins (en %)	23,4	22,3	26,3
Part de la population âgée de 65 ans ou plus (en %)	16,2	16,7	15,0
Activité			
Part des cadres et des professions intermédiaires dans la population de 15 ans ou plus (en %)	29,1	28,9	29,6
Part des diplômés de l'enseignement supérieur dans la population non scolarisée de 25 à 34 ans (en %)	54,0	55,7	47,7
Taux d'emploi des 20-64 ans (en %)	71,0	69,3	76,2
Part des contrats CDD et intérim dans l'emploi salarié (en %)	12,5	13,4	10,3
Part des jeunes de 18 à 24 ans non insérés (ni étudiants, ni en emploi) (en %)	15,1	14,7	17,9
Conditions de vie			
Revenu disponible par unité de consommation (ou niveau de vie) médian annuel (en euros)	21 502	21 103	22 503
Taux de pauvreté (en %)	10,7	12,2	6,7
Part des maisons dans les résidences principales (en %)	37,9	25,6	78,2
Part des propriétaires dans les résidences principales (en %)	57,4	52,1	74,9
Part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles (en %)	14,0	15,4	10,2
Part des locataires d'un logement HLM dans les résidences principales (en %)	14,2	16,3	7,4

Sources : Insee, Recensement de la population 2012 ; Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover 2006 et 2012 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012

Niveau de vie médian dans les communes



Sources : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012

la Métropole et dans la vallée du Grésivaudan. L'environnement est agréable et l'habitat récent et confortable mais à des prix immobiliers sélectifs. L'accessibilité aux services et équipements reste très satisfaisante.

Les territoires périurbains modestes, au nord-ouest et au sud, sont plus éloignés de la métropole. Il s'agit souvent de communes rurales ou de montagne, vieillissantes et moins dynamiques sur le plan économique. Les ménages qui y résident ont un niveau de vie proche de la médiane du territoire. Ils sont dépendants de la voiture pour aller travailler et pour accéder aux équipements et services. Qu'il s'agisse de secteurs aisés ou modestes, l'offre périurbaine de logements est essentiellement composée de maisons en accession à la propriété.

Un mouvement de périurbanisation à surveiller

L'aire urbaine grenobloise est un territoire à croissance démographique modérée (+0,5 % par an entre 2007 et 2012 contre +0,8 % en Auvergne-Rhône-Alpes). Comme dans la plupart des grandes aires françaises, le phénomène de périurbanisation se poursuit ici dans les vallées. Ainsi, la couronne se développe (+0,9 %) plus rapidement que le pôle urbain (+0,4 %). Cependant, ce déséquilibre s'est réduit sur la période récente, avec une dynamique de construction neuve plus soutenue dans le pôle urbain. Cet élément va dans le sens du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la région grenobloise qui vise à freiner l'étalement urbain et réduire la consommation d'espace naturel et agricole, à maîtriser les consommations d'énergie et à rééquilibrer la localisation de l'activité et de l'habitat.

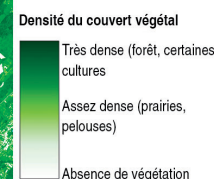
En effet, la périurbanisation a des conséquences néfastes pour l'environnement, en amplifiant les trajets domicile-travail. En s'installant dans des communes éloignées du pôle urbain et mal desservies par les transports en commun, les actifs sont de plus en plus nombreux à se déplacer en voiture. Pour répondre à ces enjeux et enrayer l'étalement urbain, les politiques d'aménagement cherchent actuellement, à travers les projets urbains, à favoriser la qualité de vie en ville.

Un territoire à dominante naturelle

Située au pied des massifs de Chartreuse, du Vercors et de Belledonne, l'aire urbaine grenobloise se caractérise par une forte présence des espaces naturels. Ces derniers couvrent 57 % de la superficie du territoire contre 24 % à Lyon et Clermont-Ferrand, 33 % à Saint-Étienne et 42 % pour le Genevois français.

L'aire urbaine dispose donc d'une fonction touristique plus affirmée que les autres grandes aires urbaines de la région. Cette situation montagnarde explique aussi que les espaces agricoles soient nettement moins importants que dans les autres aires urbaines. Les terres situées dans les plaines et les vallées se retrouvent en

Indice de végétalisation



Source : images satellite RAPIDEYE (2010), EQUIPEX GEOSUD, traitements AURG

Grenoble, quartier de la Caserne de Bonne



concurrence avec le développement des zones urbaines, économiques ou commerciales. Les espaces dits artificialisés (habitat, économie, parcs urbains, chantiers...) constituent 9 % de l'aire urbaine (29 % du pôle et 5 % de la couronne).

La nature reste très présente au cœur du pôle urbain : 88 % du territoire de Grenoble-Alpes-Métropole bénéficie d'un couvert végétal (cf. carte de l'indice de végétalisation). Malgré la rareté de grands parcs urbains au sein des tissus résidentiels, les habitants bénéficient d'une proximité à des espaces naturels d'exception avec les montagnes aux portes de l'agglomération. Les franges vertes et les coteaux constituent des espaces de loisirs appréciés des Grenoblois.

Un besoin de nature en ville

Toutes les enquêtes menées auprès des habitants à propos de leurs choix résidentiels font ressortir un besoin de nature. Pour en profiter au quotidien, les ménages souhaitent disposer d'un espace extérieur en continuité de leur logement (balcon, jardin...). Lorsqu'ils ne trouvent pas dans les centres urbains des réponses à ces aspirations, ils préfèrent s'installer à la périphérie des villes. La ville doit redevenir attractive.

Les politiques de planification et d'aménagement intègrent ce besoin. Ainsi, les trames vertes et bleues, élaborées par les parcs naturels de Chartreuse et Vercors et par le SCoT de la région grenobloise, déclinées dans les documents d'urbanisme intercommunaux (Schéma de secteur du pays voironnais, Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Grenoble Alpes Métropole et de Bièvre-Est) favorisent les continuités naturelles et la préservation de la biodiversité. Pour lutter contre les îlots de chaleur urbains, la métropole grenobloise mène une réflexion sur le rôle de la végétalisation dans les espaces urbanisés.

Pour renforcer l'attractivité des villes, des Ecocités se développent et proposent des logements de qualité, sobres en énergies, dans des espaces urbains agréables à vivre pour leurs habitants. Ainsi, dans l'aire urbaine grenobloise, plusieurs projets récents participent à cette transformation qualitative des espaces publics et des lieux de vie, comme les quartiers de Bonne et de la Presqu'île à Grenoble. Ces nouvelles opérations ont aussi des impacts positifs en termes d'embellissement du cadre de vie, d'espaces verts de proximité, d'apaisement du trafic routier, de cheminements piétons ou cyclables. ■

Clermont-Ferrand

Des conditions de vie agréables, avec des inégalités moins marquées qu'ailleurs

Avec 470 000 habitants, Clermont-Ferrand est la quatrième grande aire urbaine de la région. Elle se distingue par une plus faible proportion d'enfants dans sa population. 21,3 % de la population a 18 ans ou moins, soit deux à trois points de moins que dans les très grandes aires de la région. Les 65 ans et plus sont plus nombreux que dans les grandes aires de la région (17,3 % contre 16,7 %), même si l'aire urbaine clermontoise est l'espace auvergnat le plus jeune. En revanche, la part de jeunes de 18 à 24 ans est l'une des plus élevées, le pôle universitaire clermontois attirant notamment les étudiants de l'ouest de la région.

Un niveau de vie dans la moyenne des grandes aires urbaines de la région

La moitié des ménages de l'aire urbaine clermontoise dispose de 20 800 euros par an de revenu disponible pour consommer et épargner, un niveau similaire à la médiane des aires urbaines d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ce revenu médian légèrement plus faible qu'à Grenoble et dans une moindre mesure Lyon s'explique notamment par une présence plus importante de retraités et par un marché du travail moins doté en cadres et professions intermédiaires. Ainsi les emplois métropolitains, plus fortement rémunérés, sont moins fréquents qu'en moyenne régionale (25 % contre 28 % pour les grandes aires urbaines). Ces caractéristiques sont toutefois moins marquées qu'à Saint-Étienne, où le revenu disponible médian est très inférieur (19 000 euros).

L'aire de Clermont se caractérise également par des inégalités moins grandes. Le taux de pauvreté atteint 11,3 %, soit le deuxième taux le plus faible des très grandes aires de la région, juste après Grenoble.

Un cœur urbain mixte et une périphérie plus homogène

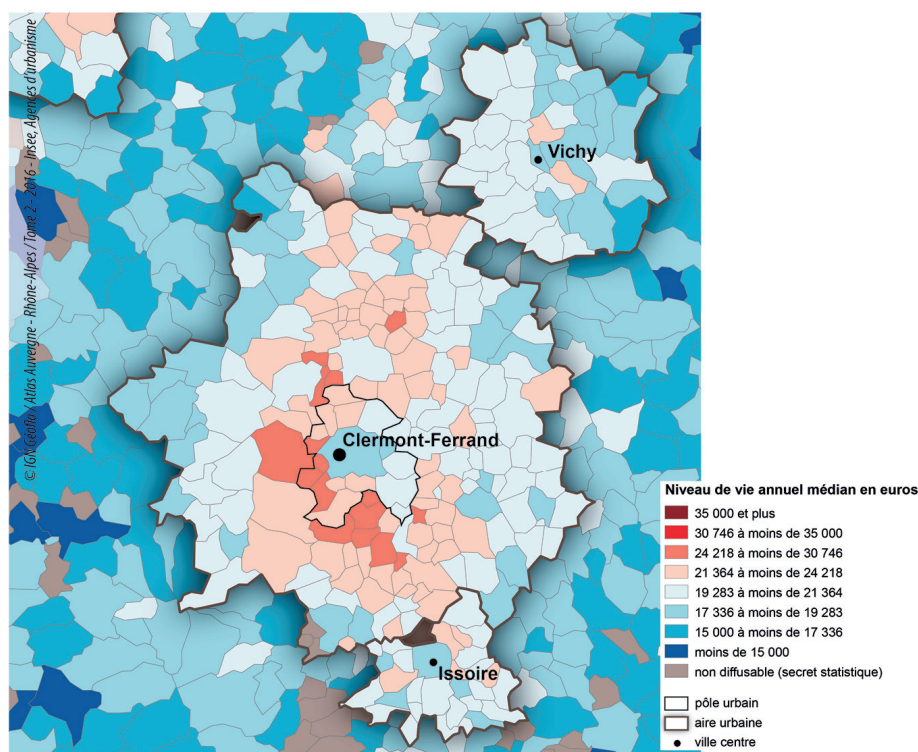
Comme celui des autres aires urbaines, le territoire n'est pas homogène. Le taux de pauvreté atteint 19 % dans la ville-centre, dans laquelle coexistent quartiers aisés et quartiers de la politique de la ville. Ce taux est ainsi deux fois plus élevé qu'en banlieue et dans la couronne périurbaine. Les revenus médians les plus élevés se situent en couronne sud et ouest de l'agglomération.

En raison du fort contingent d'étudiants, les jeunes non insérés sont peu nombreux dans l'aire urbaine (16,0 % contre 18,3 % dans les autres aires urbaines de la région). En couronne,

	Aire urbaine de Clermont-Ferrand		
	Ensemble de l'aire urbaine	dont pôle urbain	dont couronne périurbaine
Environnement			
Part des territoires artificialisés en 2012 (en %)	9,4	49,4	6,1
Évolution de la part des territoires artificialisés entre 2006 et 2012 (en point)	0,2	0,6	0,1
Population			
Part de la population âgée de 18 ans ou moins (en %)	21,3	19,2	23,9
Part de la population âgée de 65 ans ou plus (en %)	17,3	18,0	16,3
Activité			
Part des cadres et des professions intermédiaires dans la population de 15 ans ou plus (en %)	23,8	23,9	23,5
Part des diplômés de l'enseignement supérieur dans la population non scolarisée de 25 à 34 ans (en %)	47,6	50,8	43,1
Taux d'emploi des 20-64 ans (en %)	69,1	65,5	73,9
Part des contrats CDD et intérim dans l'emploi salarié (en %)	11,2	13,0	9,0
Part des jeunes de 18 à 24 ans non insérés (ni étudiants, ni en emploi) (en %)	15,9	14,3	20,9
Conditions de vie			
Revenu disponible par unité de consommation (ou niveau de vie) médian annuel (en euros)	20 823	20 172	21 454
Taux de pauvreté (en %)	11,3	13,9	8,4
Part des maisons dans les résidences principales (en %)	56,0	35,9	87,1
Part des propriétaires dans les résidences principales (en %)	57,7	45,5	76,4
Part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles (en %)	13,2	15,3	10,8
Part des locataires d'un logement HLM dans les résidences principales (en %)	12,8	18,1	4,5

Sources : Insee, Recensement de la population 2012 ; Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover 2006 et 2012 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012

Niveau de vie médian dans les communes



Sources : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012

des emplois moins nombreux et un certain enclavement rendent la situation des jeunes plus difficile : un sur quatre est non inséré.

Des conditions de logements articulées autour de la maison et de la propriété, surtout en périphérie

Les territoires périurbains clermontois accueillent les familles suffisamment aisées pour accéder à un habitat pavillonnaire. En effet, dans la couronne, 87 % des résidences principales sont des maisons individuelles, soit une part de 10 points supérieure à celle observée dans les autres grandes aires urbaines (sauf le Genevois). Le logement social y est moins implanté que dans la ville-centre. Le clivage habituel existe entre pôle urbain et couronne, mais il est plus marqué qu'ailleurs. La part des propriétaires est également légèrement supérieure aux autres aires.

La suroccupation des logements reste un phénomène urbain : 12 % des logements du pôle urbain, 2,4 % en couronne. Le pôle urbain de Clermont-Ferrand est ici au-dessus de la moyenne des aires urbaines de la région (10,6 %).

Un cœur urbain de plus en plus qualitatif

Située entre la Chaîne des Puys et le Val d'Allier, la métropole clermontoise se trouve au cœur d'un écrin vert, support de qualité de vie pour ses habitants. À l'échelle de la ville-centre, les enjeux sur la nature en ville portent sur la constitution d'une trame écologique en zone urbaine et la valorisation des espaces de nature environnants. Ainsi, le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Clermont-Ferrand, arrêté le 26 février 2016, prend en compte ce nouvel axe fort de l'urbanisme clermontois.

À côté des habituelles règles de constructibilité, le règlement du PLU met en place des Coefficients de Biotope par Surface (CBS) afin d'assurer un minimum d'espaces favorables à la biodiversité partout en ville. De même, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques (et non plus sectorielles) confirment cette volonté d'aller vers un urbanisme de projet, plus qualitatif.

EcoCité : un nouveau modèle de ville durable

S'inscrivant dans le prolongement du Grenelle de l'environnement, « EcoCité » est une démarche partenariale conduite par l'État et destinée à accompagner de grandes agglomérations dans la transition écologique et énergétique. Initiées en 2010, deux phases de projets se succèdent. Entre 2010 et 2014, 19 grandes villes françaises ont été sélectionnées, car elles portaient des projets écologiques et innovants. Entre 2015 et 2020, 12 nouveaux territoires vont mettre en œuvre des projets de ville durable.

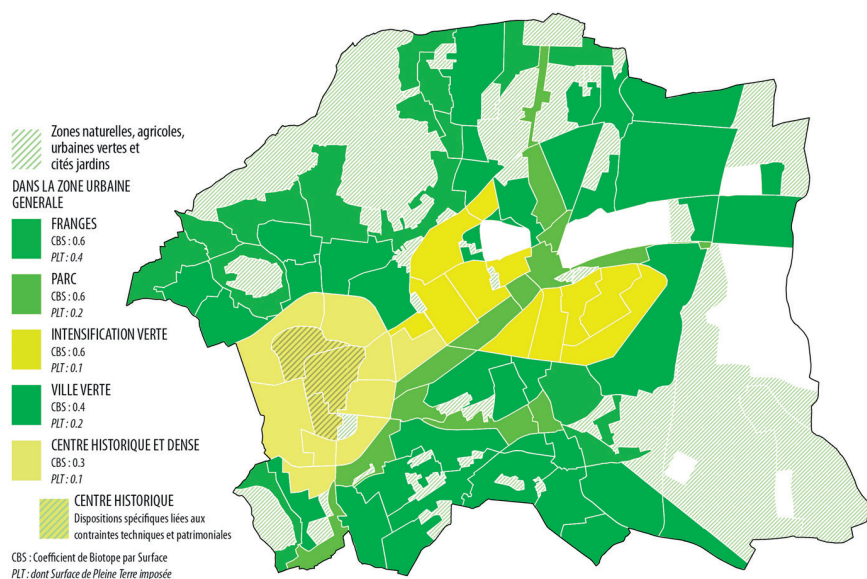
La métropole clermontoise fait ainsi partie des 19 villes sélectionnées depuis 2009. À ce titre, elle bénéficie de 8,5 M€ pour mettre en œuvre des actions d'amélioration du cadre de vie urbain

en lien avec la transition énergétique. L'objectif d'EcoCité est double : expérimenter de nouveaux modes de « faire la ville » plus durables, plus propres, moins consommateurs, et diffuser ces bonnes pratiques innovantes comme un nouveau standard de fabrication de la ville de demain.

Le secteur de l'entre-deux-villes St-Jean - République - Cataroux, site opérationnel de la tranche 1, a été élargi pour la tranche 2 au secteur Clermont Est. Cet espace concentre, en cœur de ville, un grand nombre de friches industrielles mutables, et bénéficie de la dynamique

enclenchée par l'axe 8 du Feder (Fonds Européen de Développement Économique et Régional). Le plan d'actions 2010-2020 permet le financement d'expériences innovantes telles que la construction d'un lycée à énergie positive, l'éclairage public optimisé, le véhicule individuel public autonome (VIPA), un système d'alerte météorologique... Ces investissements, conséquents et géographiquement concentrés, permettront de renouveler la qualité urbaine de ce secteur aujourd'hui en mutation, et par contamination, de la ville toute entière. ■

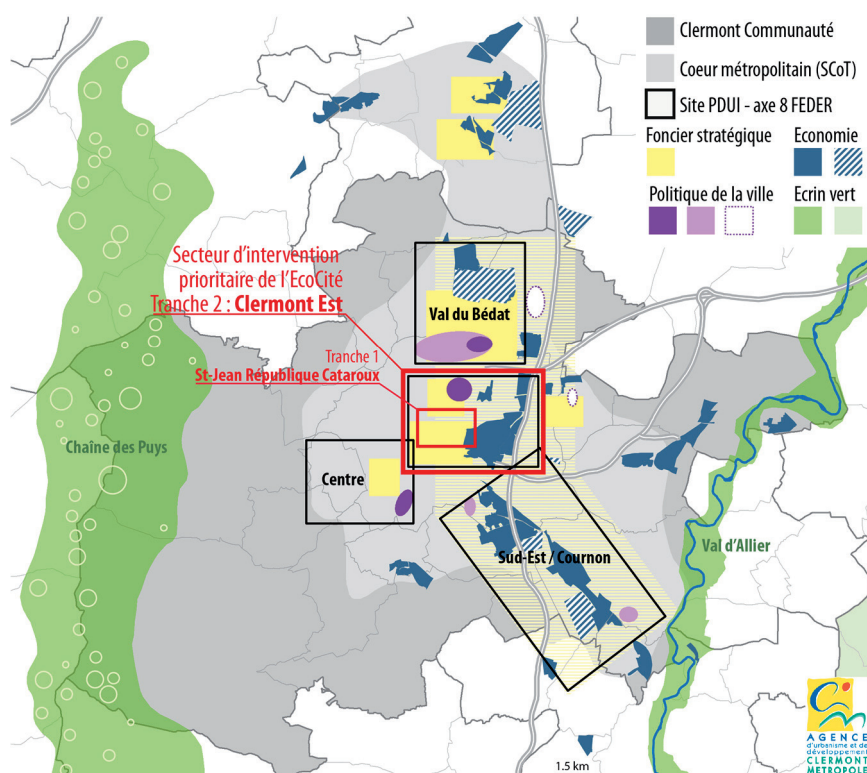
Plan du Coefficient de Biotope et surface de pleine terre du PLU de Clermont-Ferrand



Note : PDUI : Projet de Développement Urbain Intégré

Source : règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Clermont-Fd – version du 26 février 2016

Les secteurs d'intervention prioritaire de l'EcoCité Clermont Métropole



Genevois français

Développement et protection du territoire : un équilibre complexe

Genève est le centre névralgique d'un vaste système urbain qui s'étend jusqu'en France, dans l'est du département de l'Ain et au nord de la Haute-Savoie. Le territoire du Genevois français, ici appréhendé par la partie française de cette aire urbaine transfrontalière (l'aire urbaine d'Annemasse), est en pleine expansion depuis les années 1970. Avec 146 habitants/km², sa couronne est aujourd'hui plus densément peuplée que celle de Lyon (130 hab./km²).

Un espace périurbain attractif pour les jeunes actifs

Suite à l'entrée en vigueur des accords sur la libre circulation des personnes entre l'Union européenne et la Suisse au début des années 2000, une population de jeunes actifs, au pouvoir d'achat élevé, est venue s'installer dans ces zones pavillonnaires. En 2012, 46 % des habitants ont entre 25 et 54 ans, contre 40 % dans les grandes aires de Lyon, Grenoble ou Clermont-Ferrand. Beaucoup d'entre eux occupent un emploi ; dans un cas sur deux, il se situe de l'autre côté de la frontière. Des catégories sociales aisées ont en effet profité d'un accès au logement plus facile et moins onéreux que dans le canton de Genève, où le marché immobilier connaît une pénurie certaine. La part des cadres et des professions intermédiaires dans la population du territoire est ainsi la plus forte des grandes aires urbaines de la région : ils représentent trois personnes de plus de 15 ans sur dix. Les couples avec enfants sont désormais bien présents (47 % des familles), plus fortement qu'à Lyon ou Grenoble (46 % et 44 % respectivement).

Conséquence du profil des nouveaux arrivants et de l'importance prise par les salaires suisses, le niveau de vie médian est très élevé. Tournant autour de 20 000 euros dans les principales grandes aires urbaines de la région, il frôle 30 000 euros dans celle d'Annemasse, avec un montant record de 31 200 euros dans sa couronne (soit 36 % de plus que dans celle de Grenoble et 48 % de plus que dans la couronne lyonnaise).

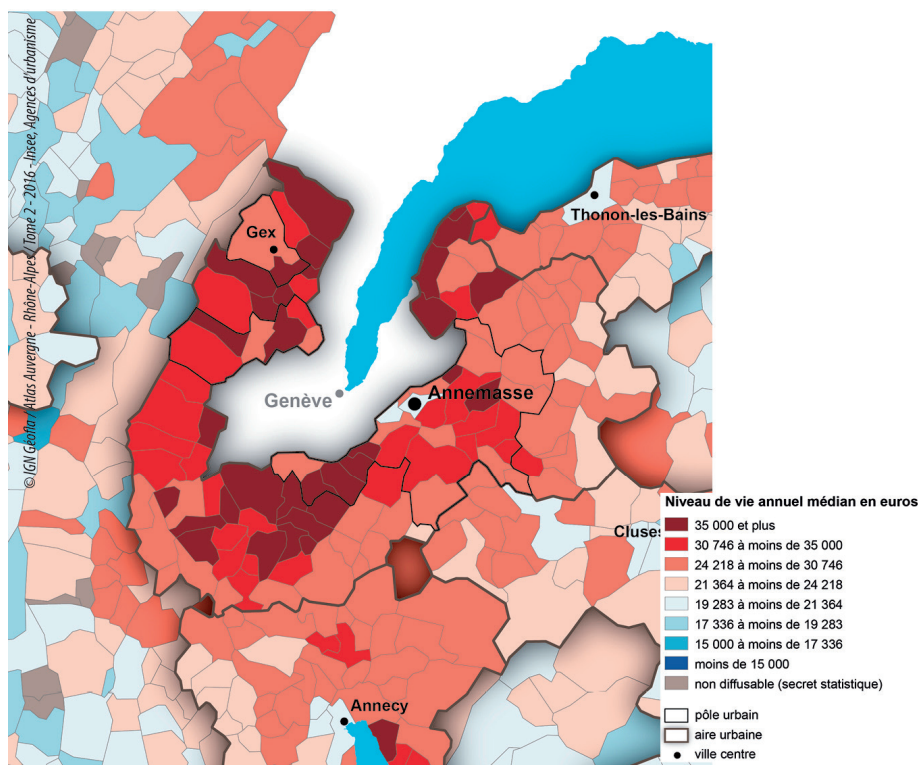
Des équilibres environnementaux et sociaux à préserver

De fait, l'aire urbaine d'Annemasse subit le revers de son succès résidentiel. L'urbanisation intense fragilise les terres agricoles et les milieux écologiques, ainsi que l'équilibre paysager. La couronne de l'aire urbaine d'Annemasse est celle qui présente la plus large proportion de territoires artificialisés (9,2 %),

	Aire urbaine d'Annemasse		
	Ensemble de l'aire urbaine	dont pôle urbain	dont couronne périurbaine
Environnement			
Part des territoires artificialisés en 2012 (en %)	12,8	23,1	9,2
Évolution de la part des territoires artificialisés entre 2006 et 2012 (en point)	0,4	0,4	0,4
Population			
Part de la population âgée de 18 ans ou moins (en %)	25,5	24,5	26,8
Part de la population âgée de 65 ans ou plus (en %)	12,1	12,6	11,4
Activité			
Part des cadres et des professions intermédiaires dans la population de 15 ans ou plus (en %)	30,6	29,8	31,8
Part des diplômés de l'enseignement supérieur dans la population non scolarisée de 25 à 34 ans (en %)	48,9	48,7	49,2
Taux d'emploi des 20-64 ans (en %)	76,2	73,9	79,3
Part des contrats CDD et intérim dans l'emploi salarié (en %)	9,7	10,9	8,2
Part des jeunes de 18 à 24 ans non insérés (ni étudiants, ni en emploi) (en %)	18,4	20,0	15,8
Conditions de vie			
Revenu disponible par unité de consommation (ou niveau de vie) médian annuel (en euros)	29 325	27 703	31 223
Taux de pauvreté (en %)	11,5	13,8	8,6
Part des maisons dans les résidences principales (en %)	47,2	35,3	64,4
Part des propriétaires dans les résidences principales (en %)	59,3	53,3	67,9
Part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles (en %)	14,3	16,0	12,1
Part des locataires d'un logement HLM dans les résidences principales (en %)	11,6	14,1	8,1

Sources : Insee, Recensement de la population 2012 ; Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover 2006 et 2012 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012

Niveau de vie médian dans les communes



Sources : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012

devant les périphéries lyonnaise, clermontoise, grenobloise ou stéphanoise. La construction de logements neufs est, relativement au nombre de logements anciens, deux fois supérieure à celle observée dans les autres grandes aires urbaines de la région.

En outre, la population du territoire est faiblement desservie par les transports urbains, accentuant le recours à la voiture. Quand la part de la population desservie par un périmètre de transports urbains (PTU) est proche de 100 % pour les pôles des grandes aires urbaines de la région, elle n'est ici que de 75 % et, dans la couronne, elle ne concerne qu'une minorité des habitants (25 %). Avec l'intensification du travail frontalier, les déplacements quotidiens vers la Suisse occasionnent un trafic routier proche de la saturation.

Un très haut niveau de revenus qui n'empêche pas les inégalités

Sur le plan social, la hausse du coût de la vie induit un phénomène de « gentrification ». Face aux prix immobiliers qui s'envolent, les ménages qui ne travaillent pas en Suisse ont de plus en plus de mal à supporter le coût des loyers et peuvent être contraints à quitter le territoire. Les écarts de revenus témoignent du fossé qui se creuse entre deux parties de la population : les 10 % de la population les moins avantagés disposent d'un revenu inférieur à 11 000 euros, plus faible qu'à Lyon, Grenoble ou Clermont-Ferrand. À l'opposé, les 10 % les plus favorisés présentent un revenu supérieur à 67 800 euros, soit le seuil le plus élevé de toutes les aires urbaines françaises. Le rapport entre ces deux niveaux de revenus (entre les plus et les moins riches) atteint 6,1 (contre 3,1 à 3,5 dans les autres grandes aires urbaines) ; les inégalités sont donc nettement plus accentuées qu'ailleurs.

Malgré la présence de très hauts revenus, les situations de précarité existent. Le taux de pauvreté, inférieur à celui de Lyon et de Saint-Étienne, est en revanche supérieur à celui de Grenoble. L'insertion des jeunes est médiocre. En 2012, 18,4 % des jeunes de 18 à 24 ans ne sont ni étudiants, ni en emploi, contre 15 % à Grenoble ou 16 % à Clermont-Ferrand. La part des locataires HLM est la plus basse des grandes aires urbaines régionales (11,6 %). Elle cache une opposition pôle (14,1 %)/couronne (8,1 %). Cependant, le parc social est plus présent dans la couronne qu'à Grenoble, Saint-Étienne ou Clermont-Ferrand, où le logement social se concentre plus fortement dans le pôle.

Une offre de services parfois insuffisante

Outre son ouverture sur une métropole dynamique et internationale, l'aire urbaine d'Annemasse conserve d'incontestables attraits naturels : une rive sur le plus grand

lac naturel d'Europe occidentale ainsi qu'une entrée sur les massifs des Alpes et du Jura. Cette offre de nature abondante est accessible via des itinéraires pédestres et cyclistes. Vivre à côté de Genève, c'est aussi la possibilité de rejoindre un aéroport international à proximité immédiate de la frontière, d'accéder à une vie culturelle riche ou à des services de la gamme supérieure qui font défaut sur place, comme les maternités par exemple du côté de l'Ain. Si l'accès aux commerces et services est globalement bon, dans le pôle comme dans la couronne, l'offre en commerces et services peine à suivre une demande qui va croissante. On relève un niveau d'équipements et de services en dessous de la moyenne dans plusieurs domaines. Les métiers du bâtiment en sont un exemple et le déficit est particulièrement grand en matière de santé. Les infirmières, les médecins généralistes et spécialistes exerçant sur le territoire sont insuffisamment présents au regard de la population (4,5 infirmiers pour 10 000 habitants par exemple, contre 12,4 dans l'ensemble des grandes aires urbaines de la région). De même, les services d'hébergement pour personnes âgées ou en situation de handicap sont peu nombreux.

Vers une nouvelle gestion des mobilités

Territoire frontalier, la grande aire urbaine du Genevois français appartient au bassin de vie du Grand Genève. En relation avec l'accroissement de la population, les déplacements progressent de façon exponentielle. Faciliter les déplacements au quotidien est donc un objectif prioritaire pour

les acteurs locaux, désireux d'améliorer la qualité de vie des habitants de leur territoire. De nombreuses actions ont été mises en œuvre, ou sont actuellement en projet, pour développer une offre de transports en commun jusqu' alors en retrait. Le CEVA, liaison ferroviaire franco-suisse, est en cours de construction pour relier la gare de Cornavin (Suisse) à la gare d'Annemasse en moins de 20 minutes, avec une fréquence d'un train toutes les dix minutes. À cet effet, la gare d'Annemasse sera totalement repensée. Ce nouveau système est complété par la mise en service en 2014 du Bus à Haut Niveau de Service TANGO (qui dessert les zones denses d'Annemasse Agglo et la gare d'Annemasse) et par le prolongement de lignes de tramway existantes. L'objectif poursuivi est de multiplier par trois l'utilisation des transports en commun sur le territoire à l'horizon 2020.

Au-delà des nécessaires restructurations du réseau de transports en commun, les collectivités mettent en place des projets pour favoriser les déplacements respectueux de l'environnement. Ainsi, le Plan de Déplacements Urbains d'Annemasse Agglo comprend un projet de Voie Verte qui vise à sécuriser la pratique du vélo en facilitant les déplacements du quotidien (école, travail...) mais également les promenades ou les loisirs (vélo, roller). Cet axe « modes doux » reliera à terme le Pays de Gex, le canton de Genève et Annemasse Agglo. De nouveaux espaces de détente et de vie lui seront associés et l'ensemble devrait améliorer la qualité des paysages au sein de l'environnement urbain. ■

Vue depuis le Mont Salève



© ARC Syndicat mixte